Parlement européen
2024-2029

Commission du commerce international

2025/2875(RSP)

29.1.2026

AMENDEMENTS
1 - 99

Projet de proposition de résolution
Jörgen Warborn, Bernd Lange
(PE781.228v01-00)

Négociations multilatérales en vue de la quatorzième conférence ministérielle de l'OMC à Yaoundé, du 26 au 29 mars 2026

Amendement 1
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la décision ministérielle de Bali du 7 décembre 2013 concernant la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire[1 bis],
	1 bis https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc9_f/desci38_f.htm et https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc9_f/nov14stockholding_f.htm

Or. en

Amendement 2
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Visa 6 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication présentée par l'Inde et l'Afrique du Sud sur le statut juridique des initiatives de déclaration conjointe en mars 2021 et la communication présentée par le Groupe africain sur le rôle du transfert de technologie dans le renforcement de la résilience [WT/GC/W/883],

Or. en

Amendement 3
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Visa 6 quater (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les communications présentées par le Groupe africain (WT/GC/W/971[1 bis]) et le Groupe ACP (WT/GC/W/975[1 ter]) au Conseil général en ce qui concerne la réforme de l'OMC,
	1 bis https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=Q:/WT/GC/W971.pdf&Open=True
	1 ter https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=Q:/WT/GC/W971.pdf&Open=True

Or. en

Amendement 4
Tomasz Froelich

Projet de proposition de résolution
Visa 7

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
– vu les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies,	***supprimé***

Or. en

Amendement 5
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le cadre mondial de Kunming-

Montréal en matière de biodiversité, adopté en décembre 2022,

Or. en

Amendement 6
Tomasz Froelich

Projet de proposition de résolution
Visa 8

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
– vu l'accord de Paris adopté dans le contexte de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, en vigueur depuis novembre 2016;	***supprimé***

Or. en

Amendement 7
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE
Saskia Bricmont

Projet de proposition de résolution
Considérant A

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'OMC a été créée afin de promouvoir la libéralisation des échanges de biens et de services, de renforcer le multilatéralisme et de favoriser un système commercial multilatéral équitable, ouvert, inclusif, fondé sur des règles et non discriminatoire, dans le but de faciliter les échanges de biens et de services, d'offrir des perspectives d'emploi, de croissance et de prospérité et d'améliorer le bien-être des populations dans le monde entier; que l'objectif global de la politique commerciale de l'Union est de contribuer au développement	A. considérant que l'OMC a été créée afin de promouvoir la libéralisation des échanges de biens et de services, de renforcer le multilatéralisme et de favoriser un système commercial multilatéral équitable, ouvert, inclusif, fondé sur des règles et non discriminatoire, dans le but de faciliter les échanges de biens et de services, d'offrir des perspectives d'emploi, de croissance et de prospérité et d'améliorer le bien-être des populations dans le monde entier; que l'objectif global de la politique commerciale de l'Union est de contribuer au développement

harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions au commerce international et aux investissements directs étrangers, ainsi qu'à la levée des barrières douanières et des autres obstacles; que le commerce ***est*** un instrument essentiel et vital pour soutenir et compléter les efforts visant à promouvoir une croissance durable et à améliorer le niveau de vie, en garantissant le plein emploi, des emplois de meilleure qualité et un volume important et en croissance constante de revenus réels, conformément à l'objectif de développement durable;	harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions ***injustifiées*** au commerce international et aux investissements directs étrangers, ainsi qu'à la levée des barrières douanières et des autres obstacles; ***que la politique commerciale de l'Union devrait servir d'outil pour atteindre les objectifs de développement durable, mettre en œuvre l'accord de Paris, éliminer la pauvreté et protéger les droits de l'homme à l'échelle mondiale;*** que le commerce ***peut être*** un instrument essentiel et vital pour soutenir et compléter les efforts visant à promouvoir une croissance durable et à améliorer le niveau de vie, en garantissant le plein emploi, des emplois de meilleure qualité et un volume important et en croissance constante de revenus réels, conformément à l'objectif de développement durable***, en cherchant à la fois à protéger l'environnement et à renforcer les moyens d'y parvenir d'une manière compatible avec les besoins et les préoccupations respectifs des membres de l'OMC à différents niveaux de développement économique***; ***que l'OMC a le potentiel de renforcer sa fonction délibérative sur les défis mondiaux, tels que la manière dont la politique commerciale peut contribuer à lutter contre le changement climatique, par exemple en facilitant les discussions techniques sur la méthode de calcul des émissions de carbone;***

Or. en

Amendement 8
Rihards Kols

Projet de proposition de résolution
Considérant A

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'OMC a été créée	A. considérant que l'OMC a été créée

afin de promouvoir la libéralisation des échanges de biens et de services, de renforcer le multilatéralisme et de favoriser un système commercial multilatéral équitable, ouvert, inclusif, fondé sur des règles et non discriminatoire, dans le but de faciliter les échanges de biens et de services, d'offrir des perspectives d'emploi, de croissance et de prospérité et d'améliorer le bien-être des populations dans le monde entier; que l'objectif global de la politique commerciale de l'Union est de contribuer au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions au commerce international et aux investissements directs étrangers, ainsi qu'à la levée des barrières douanières et des autres obstacles; que le commerce est un instrument essentiel et vital pour soutenir et compléter les efforts visant à promouvoir une croissance durable et à améliorer le niveau de vie, en garantissant le plein emploi, des emplois de meilleure qualité et un volume important et en croissance constante de revenus réels, conformément à l'objectif de développement durable;	afin de promouvoir la libéralisation des échanges de biens et de services, de renforcer le multilatéralisme et de favoriser un système commercial multilatéral équitable, ouvert, inclusif, fondé sur des règles et non discriminatoire, dans le but de faciliter les échanges de biens et de services, d'offrir des perspectives d'emploi, de croissance et de prospérité et d'améliorer le bien-être des populations dans le monde entier; que l'objectif global de la politique commerciale de l'Union est de contribuer au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions au commerce international et aux investissements directs étrangers, ainsi qu'à la levée des barrières douanières et des autres obstacles; que ***le mandat principal de l'OMC est de garantir l'accès au marché, la prévisibilité et la sécurité juridique dans le cadre du commerce international et qu'elle ne devrait pas évoluer vers un forum politique général allant au-delà de ses fonctions commerciales essentielles; que*** le commerce est un instrument essentiel et vital pour soutenir et compléter les efforts visant à promouvoir une croissance durable et à améliorer le niveau de vie, en garantissant le plein emploi, des emplois de meilleure qualité et un volume important et en croissance constante de revenus réels, conformément à l'objectif de développement durable;

Or. en

Amendement 9
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant A

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'OMC a été créée	A. considérant que l'OMC a été créée

afin de promouvoir la libéralisation des échanges de biens et de services, de renforcer le multilatéralisme et de favoriser un système commercial multilatéral équitable, ouvert, inclusif, fondé sur des règles et non discriminatoire, dans le but de faciliter les échanges de biens et de services, d'offrir des perspectives d'emploi, de croissance et de prospérité et d'améliorer le bien-être des populations dans le monde entier; que ***l'objectif global de*** la politique commerciale de l'Union ***est de contribuer au*** développement ***harmonieux du commerce mondial***, ***à la suppression progressive des restrictions au commerce international et aux investissements directs étrangers, ainsi qu'à la levée des barrières douanières et des autres obstacles***; que le commerce est un instrument essentiel et vital pour soutenir et compléter les efforts visant à promouvoir une croissance durable et à améliorer le niveau de vie, en garantissant le plein emploi, des emplois de meilleure qualité ***et*** un volume important et en croissance constante de revenus réels, conformément à l'objectif de développement durable;

afin de promouvoir la libéralisation des échanges de biens et de services, de renforcer le multilatéralisme et de favoriser un système commercial multilatéral équitable, ouvert, inclusif, fondé sur des règles et non discriminatoire, dans le but de faciliter les échanges de biens et de services, d'offrir des perspectives d'emploi, de croissance et de prospérité et d'améliorer le bien-être des populations dans le monde entier; que la politique commerciale de l'Union ***devrait être compatible avec les dispositions générales guidant son action extérieure, qui visent à favoriser le*** développement ***économique, social et environnemental durable des pays en développement***, ***l'objectif premier étant d'éradiquer la pauvreté***; que le commerce est un instrument essentiel et vital pour soutenir et compléter les efforts visant à promouvoir une croissance durable et à améliorer le niveau de vie, en garantissant le plein emploi, des emplois de meilleure qualité***,*** un volume important et en croissance constante de revenus réels***, et l'élimination de la pauvreté***, conformément à l'objectif de développement durable; ***que le commerce mondial n'est pas parvenu à assurer une prospérité partagée dans le monde entier;***

Or. en

Amendement 10
Tomasz Froelich

Projet de proposition de résolution
Considérant A

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'OMC a été créée afin de promouvoir la libéralisation des échanges de biens et de services, de renforcer le multilatéralisme et de favoriser un système commercial multilatéral équitable, ouvert***, inclusif***, fondé sur des	A. considérant que l'OMC a été créée afin de promouvoir la libéralisation des échanges de biens et de services, de renforcer le multilatéralisme et de favoriser un système commercial multilatéral équitable, ouvert, fondé sur des règles et

règles et non discriminatoire, dans le but de faciliter les échanges de biens et de services, d'offrir des perspectives d'emploi, de croissance et de prospérité et d'améliorer le bien-être des populations dans le monde entier; que l'objectif global de la politique commerciale de l'Union est de contribuer au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions au commerce international et aux investissements directs étrangers, ainsi qu'à la levée des barrières douanières et des autres obstacles; que le commerce est un instrument essentiel et vital pour soutenir et compléter les efforts visant à promouvoir une croissance durable et à améliorer le niveau de vie, en garantissant le plein emploi, des emplois de meilleure qualité et un volume important et en croissance constante de revenus réels, conformément à l'objectif de développement durable;	non discriminatoire, dans le but de faciliter les échanges de biens et de services, d'offrir des perspectives d'emploi, de croissance et de prospérité et d'améliorer le bien-être des populations dans le monde entier; que l'objectif global de la politique commerciale de l'Union est de contribuer au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions au commerce international et aux investissements directs étrangers, ainsi qu'à la levée des barrières douanières et des autres obstacles; que le commerce est un instrument essentiel et vital pour soutenir et compléter les efforts visant à promouvoir une croissance ***économique*** durable et à améliorer le niveau de vie, en garantissant le plein emploi, des emplois de meilleure qualité et un volume important et en croissance constante de revenus réels, conformément à l'objectif de développement ***économique*** durable;

Or. en

Amendement 11
Bernd Lange

Projet de proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'OMC est une organisation multilatérale unique en ce sens que chaque membre y participe de manière égale, qu'elle établit et régit des règles commerciales contraignantes entre ses membres et qu'elle s'appuie sur un système de règlement des différends juridiquement contraignant;

Or. en

Amendement 12
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant B

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que ***l'on assiste à une érosion du*** système commercial multilatéral***, laquelle constitue une menace existentielle pour l'OMC***; que les turbulences actuelles que connaît le commerce mondial engendrent une incertitude et des coûts économiques considérables à l'échelle mondiale, ce qui démontre clairement que des règles prévisibles, stables et équitables sont indispensables au bon fonctionnement du commerce;	B. considérant que ***le*** système commercial multilatéral ***est confronté à de graves difficultés politiques et institutionnelles; que ces difficultés découlent non seulement de lacunes institutionnelles, mais aussi de blocages politiques persistants, d'actions unilatérales et de l'incapacité des grandes puissances commerciales à mettre en œuvre et à respecter les engagements multilatéraux convenus***; que les turbulences actuelles que connaît le commerce mondial engendrent une incertitude et des coûts économiques considérables à l'échelle mondiale, ce qui démontre clairement que des règles prévisibles, stables et équitables sont indispensables au bon fonctionnement du commerce;

Or. en

Amendement 13
Karin Karlsbro, Benoit Cassart, Svenja Hahn, Dan Barna

Projet de proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'érosion du système commercial multilatéral est exacerbée par la prolifération de mesures unilatérales et protectionnistes, notamment des restrictions à l'exportation, des subventions discriminatoires et des mesures commerciales motivées par des considérations politiques, qui

compromettent la confiance, fragmentent les chaînes de valeur mondiales et nuisent à l'économie et à la prospérité mondiales;

Or. en

Amendement 14
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les États-Unis ont utilisé les droits de douane comme une arme de coercition, ce qui porte atteinte à l'OMC et au système multilatéral fondé sur des règles;

Or. en

Amendement 15
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant C

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que le système commercial multilatéral reste bien en vie et actif, 72 % du commerce mondial étant encore régi par les règles relatives au statut de la nation la plus favorisée;	C. considérant que le système commercial multilatéral reste bien en vie et actif, 72 % du commerce mondial étant encore régi par les règles relatives au statut de la nation la plus favorisée; ***que cette situation démontre que l'OMC continue d'offrir un cadre essentiel de prévisibilité et de stabilité pour le commerce mondial, et que la préservation de ses principes et disciplines fondamentaux existants reste aussi importante que toute discussion sur la réforme;***

Or. en

Amendement 16
Rihards Kols

Projet de proposition de résolution
Considérant C

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que le système commercial multilatéral reste bien en vie et actif, 72 % du commerce mondial étant encore régi par les règles relatives au statut de la nation la plus favorisée;	C. considérant que le système commercial multilatéral reste bien en vie et actif, 72 % du commerce mondial ***actuel*** étant encore régi par les règles relatives au statut de la nation la plus favorisée;

Or. en

Amendement 17
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la coopération et l'engagement avec les pays en développement sont essentiels au maintien de l'ordre multilatéral fondé sur des règles; qu'une telle coopération devrait être fondée sur le respect mutuel et sur un véritable engagement à encourager la coopération internationale;

Or. en

Amendement 18
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant D

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le paysage	D. considérant que le paysage

commercial mondial s'est profondément transformé au cours des trente dernières années, notamment en raison de l'essor économique de pays clés du G20 et de l'évolution de leur poids relatif dans le commerce mondial, ainsi que de l'élargissement de l'OMC à de nouveaux membres; que l'OMC a éprouvé des difficultés à tenir compte de la nouvelle réalité économique et commerciale et n'a, de ce fait, pas été en mesure de mettre en œuvre un programme ambitieux***, en raison de la diversité de ses membres et des intérêts en présence***; ***que le système commercial mondial subit de fortes tensions, résultant de la montée du protectionnisme dans les politiques commerciales des États-Unis, mais aussi de politiques et de pratiques non fondées sur le marché de la part de la Chine, qui génèrent des surcapacités et des distorsions de marché au sein du système;***

commercial mondial s'est profondément transformé au cours des trente dernières années, notamment en raison de l'essor économique de pays clés du G20 et de l'évolution de leur poids relatif dans le commerce mondial, ainsi que de l'élargissement de l'OMC à de nouveaux membres; que l'OMC a éprouvé des difficultés à tenir compte de la nouvelle réalité économique et commerciale et n'a, de ce fait, pas été en mesure de mettre en œuvre un programme ambitieux ***offrant des avantages communs à tous ses membres***;

Or. en

Amendement 19
Tomasz Froelich

Projet de proposition de résolution
Considérant D

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le paysage commercial mondial s'est profondément transformé au cours des trente dernières années, notamment en raison de l'essor économique de pays clés du G20 et de l'évolution de leur poids relatif dans le commerce mondial, ainsi que de l'élargissement de l'OMC à de nouveaux membres; que l'OMC a éprouvé des difficultés à tenir compte de la nouvelle réalité économique et commerciale et n'a, de ce fait, pas été en mesure de mettre en œuvre un programme ambitieux, en raison de la diversité de ses membres et des	D. considérant que le paysage commercial mondial s'est profondément transformé au cours des trente dernières années, notamment en raison de l'essor économique de pays clés du G20 et de l'évolution de leur poids relatif dans le commerce mondial, ainsi que de l'élargissement de l'OMC à de nouveaux membres; que l'OMC a éprouvé des difficultés à tenir compte de la nouvelle réalité économique et commerciale et n'a, de ce fait, pas été en mesure de mettre en œuvre un programme ambitieux, en raison de la diversité de ses membres et des

intérêts en présence; que le système commercial mondial subit de fortes tensions, résultant de la montée du protectionnisme ***dans les*** politiques ***commerciales des États-Unis***, mais aussi de politiques et de pratiques non fondées sur le marché de la part de la Chine, qui génèrent des surcapacités et des distorsions de marché au sein du système;	intérêts en présence; que le système commercial mondial subit de fortes tensions, résultant de la montée du protectionnisme ***à travers le monde, des*** politiques ***climatiques et de la réglementation excessive de l'Union***, mais aussi de politiques et de pratiques non fondées sur le marché de la part de la Chine, qui génèrent des surcapacités et des distorsions de marché au sein du système;

Or. en

Amendement 20
Rihards Kols

Projet de proposition de résolution
Considérant D

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le paysage commercial mondial s'est profondément transformé au cours des trente dernières années, notamment en raison de l'essor économique de pays clés du G20 et de l'évolution de leur poids relatif dans le commerce mondial, ainsi que de l'élargissement de l'OMC à de nouveaux membres; que l'OMC a éprouvé des difficultés à tenir compte de la nouvelle réalité économique et commerciale et n'a, de ce fait, pas été en mesure de mettre en œuvre un programme ambitieux, en raison de la diversité de ses membres et des intérêts en présence; que le système commercial mondial subit de fortes tensions, résultant de ***la montée du protectionnisme dans les politiques commerciales des États-Unis, mais aussi de politiques et de*** pratiques non fondées sur le marché de la part de la Chine, qui génèrent des surcapacités et des distorsions de marché au sein du système;	D. considérant que le paysage commercial mondial s'est profondément transformé au cours des trente dernières années, notamment en raison de l'essor économique de pays clés du G20 et de l'évolution de leur poids relatif dans le commerce mondial, ainsi que de l'élargissement de l'OMC à de nouveaux membres; que l'OMC a éprouvé des difficultés à tenir compte de la nouvelle réalité économique et commerciale et n'a, de ce fait, pas été en mesure de mettre en œuvre un programme ambitieux, en raison de la diversité de ses membres et des intérêts en présence; que le système commercial mondial subit de fortes tensions, résultant de pratiques non fondées sur le marché de la part de la Chine, qui génèrent des surcapacités et des distorsions de marché au sein du système***, ainsi que de la montée du protectionnisme dans les politiques commerciales des États-Unis***;

Or. en

Amendement 21
Rihards Kols

Projet de proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant qu'un système commercial multilatéral efficace et fondé sur des règles est essentiel pour préserver la compétitivité de l'industrie européenne, renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement et soutenir l'autonomie stratégique de l'Union face aux politiques et pratiques non fondées sur le marché;

Or. en

Amendement 22
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE
Saskia Bricmont

Projet de proposition de résolution
Considérant E

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que les règles actuelles de l'OMC en matière de subventions n'ont pas été adaptées à l'évolution des circonstances du commerce mondial; que ces règles obsolètes n'ont pas permis de limiter les interventions étatiques génératrices de distorsions; qu'une concurrence loyale et la limitation des effets de débordement des politiques industrielles constituent des conditions préalables essentielles à la réalisation des objectifs d'industrialisation des pays en développement;	E. considérant que les règles actuelles de l'OMC en matière de subventions n'ont pas été adaptées à l'évolution des circonstances du commerce mondial ***et au chevauchement des crises environnementales et climatiques***; que ces règles obsolètes n'ont pas permis de limiter les interventions étatiques génératrices de distorsions ***ni d'encourager des politiques industrielles qui réduisent au minimum les incidences négatives sur l'environnement et le climat***; qu'une concurrence loyale et la limitation des effets de débordement des politiques industrielles constituent des conditions

préalables essentielles à la réalisation des objectifs d'industrialisation des pays en développement;

Or. en

Amendement 23
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant E

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que les règles actuelles de l'OMC en matière de subventions ***n'ont pas été adaptées à l'évolution des circonstances du commerce mondial***; ***que ces règles obsolètes n'ont pas permis de limiter les interventions étatiques génératrices de distorsions;*** qu'une ***concurrence loyale et la limitation des effets de débordement des politiques industrielles constituent des conditions préalables essentielles à la réalisation des objectifs d'industrialisation des*** pays en développement;	E. considérant que les ***tentatives de réforme des*** règles de l'OMC en matière de subventions ***devraient répondre aux demandes visant à accorder davantage de flexibilité aux politiques industrielles des pays en développement***; qu'une ***plus grande marge de manœuvre politique permettrait aux*** pays en développement ***de tirer parti des avantages découlant du commerce, tout en réalisant leur diversification industrielle, leurs objectifs climatiques et leur transformation numérique***;

Or. en

Amendement 24
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant F

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que l'OMC doit être adaptée à ces nouvelles réalités et modernisée afin d'être apte à relever les défis du XXIe siècle, notamment ceux liés aux transitions écologique et numérique;	F. considérant que l'OMC doit être adaptée à ces nouvelles réalités et modernisée afin d'être apte à relever les défis du XXIe siècle, notamment ceux liés aux transitions écologique et numérique***, tout en réduisant les inégalités de richesse et en renforçant la cohésion sociale***;

Or. en

Amendement 25
Tomasz Froelich

Projet de proposition de résolution
Considérant F

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que l'OMC doit être adaptée à ces nouvelles réalités et modernisée afin d'être apte à relever les défis du XXIe siècle***, *notamment ceux liés aux transitions écologique et numérique***;	F. considérant que l'OMC doit être adaptée à ces nouvelles réalités et modernisée afin d'être apte à relever les défis du XXIe siècle;

Or. en

Amendement 26
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la réforme des règles en matière de propriété intellectuelle demeure un impératif essentiel pour relever les défis du XXIe siècle; que les règles en matière de propriété intellectuelle doivent être modifiées pour faciliter le transfert de technologies afin de lutter contre les crises climatiques et de santé publique;

Or. en

Amendement 27
Jörgen Warborn

Projet de proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que le rapport de la Cnuced[1 bis] de 2025 a démontré que, contrairement aux arguments des opposants au moratoire sur le commerce électronique, les recettes provenant de la fiscalité numérique seraient limitées et risqueraient de nuire à la compétitivité et au commerce;
	[1 bis] https://unctad.org/system/files/official-document/dtlecde2024d2_en.pdf
	Or. en

Amendement 28
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Considérant H

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que la sécurité alimentaire demeure ***un défi majeur***, 258 millions de personnes ayant été classées comme se trouvant en situation de crise ou dans des phases plus graves d'insécurité alimentaire aiguë en 2022, contre 193 millions en 2021; que l'accord sur l'agriculture du cycle d'Uruguay de l'OMC reconnaît explicitement l'importance de prendre en considération la sécurité alimentaire dans les négociations en cours; ***que le commerce a le potentiel d'améliorer la disponibilité des denrées alimentaires dans les régions où elle est limitée et qu'il peut aussi contribuer à améliorer l'accès économique aux denrées alimentaires en créant des possibilités d'emploi et en augmentant les revenus;***	H. considérant que la sécurité alimentaire demeure ***une crise grave***, 258 millions de personnes ayant été classées comme se trouvant en situation de crise ou dans des phases plus graves d'insécurité alimentaire aiguë en 2022, contre 193 millions en 2021; que l'accord sur l'agriculture du cycle d'Uruguay de l'OMC reconnaît explicitement l'importance de prendre en considération la sécurité alimentaire dans les négociations en cours;
	Or. en

Amendement 29
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE
Saskia Bricmont

Projet de proposition de résolution
Considérant H

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que la sécurité alimentaire demeure un défi majeur, 258 millions de personnes ayant été classées comme se trouvant en situation de crise ou dans des phases plus graves d'insécurité alimentaire aiguë en 2022, contre 193 millions en 2021; que l'accord sur l'agriculture du cycle d'Uruguay de l'OMC reconnaît explicitement l'importance de prendre en considération la sécurité alimentaire dans les négociations en cours; que le commerce a le potentiel d'améliorer la disponibilité des denrées alimentaires dans les régions où elle est limitée et qu'il peut aussi contribuer à améliorer l'accès économique aux denrées alimentaires en créant des possibilités d'emploi et en augmentant les revenus;	H. considérant que la sécurité alimentaire demeure un défi majeur, 258 millions de personnes ayant été classées comme se trouvant en situation de crise ou dans des phases plus graves d'insécurité alimentaire aiguë en 2022, contre 193 millions en 2021; que l'accord sur l'agriculture du cycle d'Uruguay de l'OMC reconnaît explicitement l'importance de prendre en considération la sécurité alimentaire dans les négociations en cours; ***qu'une libéralisation excessive des échanges peut mettre en péril la sécurité alimentaire nationale dans certains contextes, notamment dans le cas des pays les moins avancés;*** que le commerce a ***également*** le potentiel d'améliorer la disponibilité des denrées alimentaires dans les régions où elle est limitée et qu'il peut aussi contribuer à améliorer l'accès économique aux denrées alimentaires en créant des possibilités d'emploi et en augmentant les revenus;

Or. en

Amendement 30
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE
Saskia Bricmont

Projet de proposition de résolution
Considérant K

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que, lors du Forum public de l'OMC tenu les 17 et 18 septembre 2025, les organisateurs ont activement encouragé un engagement renforcé et structuré du secteur privé, reconnaissant son rôle essentiel dans le soutien à un système commercial multilatéral ouvert, prévisible et inclusif;	K. considérant que, lors du Forum public de l'OMC tenu les 17 et 18 septembre 2025, les organisateurs ont activement encouragé un engagement renforcé et structuré du secteur privé, reconnaissant son rôle essentiel dans le soutien à un système commercial multilatéral ouvert, prévisible et inclusif; ***que l'engagement de la société civile et des syndicats contribue à rendre les processus de l'OMC plus inclusifs, participatifs et socialement pertinents;***

Or. en

Amendement 31
Tomasz Froelich

Projet de proposition de résolution
Considérant K

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que, lors du Forum public de l'OMC tenu les 17 et 18 septembre 2025, les organisateurs ont activement encouragé un engagement renforcé et structuré du secteur privé, reconnaissant son rôle essentiel dans le soutien à un système commercial multilatéral ouvert, prévisible et ***inclusif***;	K. considérant que, lors du Forum public de l'OMC tenu les 17 et 18 septembre 2025, les organisateurs ont activement encouragé un engagement renforcé et structuré du secteur privé, reconnaissant son rôle essentiel dans le soutien à un système commercial multilatéral ouvert, prévisible***, stable*** et ***exécutoire***;

Or. en

Amendement 32
Rihards Kols

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution	*Amendement*

1. réaffirme son plein engagement en faveur du multilatéralisme, valeur défendue de longue date, et souligne qu'il est crucial qu'un système multilatéral modernisé régisse le commerce; appelle de ses vœux une stratégie commerciale qui repose sur des règles ouvertes et équitables dans l'intérêt de tous et qui ***contribue au développement économique durable tout en renforçant la paix et la sécurité; souligne que l'OMC*** devrait ***promouvoir la réalisation des droits sociaux et environnementaux, y compris des ODD,***, et ***veiller*** à ***ce que*** des règles ***harmonisées et*** convenues à l'échelon multilatéral ***soient appliquées*** par tous;	1. réaffirme son plein engagement en faveur du multilatéralisme, valeur défendue de longue date, et souligne qu'il est crucial qu'un système multilatéral modernisé régisse le commerce; appelle de ses vœux une stratégie commerciale qui repose sur des règles ouvertes et équitables dans l'intérêt de tous et qui ***donne la priorité à l'accès au marché, à la sécurité juridique et à la libéralisation des échanges en tant que mandat central de l'OMC, qui ne*** devrait ***pas être affaibli par des programmes non commerciaux; souligne que cette stratégie devrait renforcer le rôle central de l'OMC dans le système commercial mondial en favorisant un commerce ouvert***, ***prévisible*** et ***fondé sur des règles, en veillant*** à ***la mise en œuvre et à l'application effectives*** des règles ***commerciales*** convenues à l'échelon multilatéral par tous ***les membres et en soutenant une croissance économique durable au moyen de politiques commerciales transparentes, non discriminatoires et favorables au développement à long terme***;
	Or. en

Amendement 33
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE
Saskia Bricmont

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme son plein engagement en faveur du multilatéralisme, valeur défendue de longue date, et souligne qu'il est crucial qu'un système multilatéral modernisé régisse le commerce; appelle de ses vœux une stratégie commerciale qui repose sur des règles ouvertes et équitables dans l'intérêt de tous et qui contribue au	1. réaffirme son plein engagement en faveur du multilatéralisme, valeur défendue de longue date, et souligne qu'il est crucial qu'un système multilatéral modernisé régisse le commerce; appelle de ses vœux une stratégie commerciale qui repose sur des règles ouvertes et équitables dans l'intérêt de tous et qui contribue au

développement économique durable tout en renforçant la paix et la sécurité; souligne que l'OMC devrait promouvoir la réalisation des droits sociaux et environnementaux, y compris des ODD**,**, et veiller à ce que des règles harmonisées et convenues à l'échelon multilatéral soient appliquées par tous;

développement économique durable tout en renforçant la paix et la sécurité; ***réaffirme l'importance du principe de la nation la plus favorisée (NPF) et du traitement spécial et différencié pour les pays en développement en tant que piliers essentiels de l'OMC;*** souligne que l'OMC devrait promouvoir la réalisation des droits ***de l'homme,*** sociaux et environnementaux, y compris des ODD, et veiller à ce que des règles harmonisées et convenues à l'échelon multilatéral soient appliquées par tous;

Or. en

Amendement 34
Tomasz Froelich

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
1. réaffirme son plein engagement en faveur du multilatéralisme, valeur défendue de longue date, et souligne qu'il est crucial qu'un système multilatéral modernisé régisse le commerce; appelle de ses vœux une stratégie commerciale qui repose sur des règles ouvertes et ***équitables*** dans l'intérêt de tous et qui contribue au développement économique durable tout en renforçant la paix et la sécurité; souligne que l'OMC devrait ***promouvoir la réalisation des droits sociaux et environnementaux, y compris des ODD,, et*** veiller à ce que des règles harmonisées et convenues à l'échelon multilatéral soient appliquées par tous;	1. réaffirme son plein engagement en faveur du multilatéralisme, valeur défendue de longue date, et souligne qu'il est crucial qu'un système multilatéral modernisé régisse le commerce; appelle de ses vœux une stratégie commerciale qui repose sur des règles ouvertes et ***prévisibles*** dans l'intérêt de tous et qui contribue au développement économique durable tout en renforçant la paix et la sécurité; souligne que l'OMC devrait veiller à ce que des règles harmonisées et convenues à l'échelon multilatéral soient appliquées par tous;

Or. en

Amendement 35
Jörgen Warborn

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. réaffirme que le principe de la nation la plus favorisée (NPF) constitue une pierre angulaire du système commercial multilatéral; met en exergue son rôle central pour garantir la non-discrimination, la prévisibilité et l'équité dans le cadre du commerce international; souligne que l'application cohérente du principe de la NPF est essentielle pour maintenir la confiance entre les membres de l'OMC, prévenir la fragmentation des échanges et préserver l'intégrité et l'efficacité du système commercial mondial fondé sur des règles;

Or. en

Amendement 36
Karin Karlsbro, Benoit Cassart, Svenja Hahn, Dan Barna

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que les règles de l'OMC et les futures disciplines doivent être compatibles avec les objectifs de l'accord de Paris et soutenir la transition vers des économies neutres pour le climat, tout en évitant le protectionnisme écologique;

Or. en

Amendement 37
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
2. invite instamment tous les membres de l'OMC à faire en sorte que la CM14 soit fructueuse, compte tenu de la menace existentielle à laquelle est confronté le système commercial multilatéral; estime que la CM14 devrait constituer le point de départ d'une avancée et d'une modernisation de l'OMC, visant à lui permettre de jouer un rôle dans la réponse aux défis du XXIe siècle; invite l'OMC à organiser ***des conférences ministérielles chaque année, plutôt que tous les deux ans comme c'est le cas actuellement,*** afin de renforcer son pilotage politique, sa responsabilité et sa capacité à répondre de manière rapide aux défis du commerce mondial;	2. invite instamment tous les membres de l'OMC à faire en sorte que la CM14 soit fructueuse ***et permette de régler les questions qui lui ont été confiées***, compte tenu de la menace existentielle à laquelle est confronté le système commercial multilatéral; estime que la CM14 devrait constituer le point de départ d'une avancée et d'une modernisation de l'OMC, visant à lui permettre de jouer un rôle dans la réponse aux défis du XXIe siècle***, y compris les questions telles que le changement climatique, la sécurité alimentaire, la perte de biodiversité, l'accès aux médicaments, la durabilité et la réduction de la pauvreté***; invite l'OMC à organiser ***davantage de réunions régionales*** afin de renforcer son pilotage politique, sa responsabilité et sa capacité à répondre de manière rapide aux défis du commerce mondial;

Or. en

Amendement 38
Rihards Kols

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 2

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
2. invite instamment tous les membres de l'OMC à faire en sorte que la CM14 soit fructueuse, compte tenu de la menace existentielle à laquelle est confronté le système commercial multilatéral; estime que la CM14 devrait constituer le point de départ d'une avancée et d'une modernisation de l'OMC, visant à lui permettre de jouer un rôle dans la réponse aux défis ***du XXIe siècle***; invite l'OMC à organiser des conférences ministérielles chaque année, plutôt que tous les deux ans	2. invite instamment tous les membres de l'OMC à faire en sorte que la CM14 soit fructueuse, compte tenu de la menace existentielle à laquelle est confronté le système commercial multilatéral; estime que la CM14 devrait constituer le point de départ d'une avancée et d'une modernisation de l'OMC, visant à lui permettre de jouer un rôle dans la réponse aux défis ***géopolitiques actuels***; invite l'OMC à organiser des conférences ministérielles chaque année, plutôt que

comme c'est le cas actuellement, afin de renforcer son pilotage politique, sa responsabilité et sa capacité à répondre de manière rapide aux défis du commerce mondial;	tous les deux ans comme c'est le cas actuellement, afin de renforcer son pilotage politique, sa responsabilité et sa capacité à répondre de manière rapide aux défis du commerce mondial;

Or. en

Amendement 39
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
3. invite les membres de l'OMC à adopter un paquet global réexaminant les fonctions de suivi, de négociation, de délibération et de règlement des différends de l'OMC; soutient ***pleinement*** le ***processus de modernisation de l'OMC mené par un facilitateur et son*** programme pour la CM14 portant sur une modernisation globale, et souscrit aux trois axes proposés par le facilitateur, à savoir la gouvernance, l'équité (conditions de concurrence équitables et échanges équilibrés) et les «enjeux de notre temps»; demande l'adoption, lors de la CM14, d'une feuille de route claire pour la réforme, afin de garantir que la modernisation puisse être approuvée lors de la 15e Conférence ministérielle;	3. invite les membres de l'OMC à adopter un paquet global réexaminant les fonctions de suivi, de négociation, de délibération et de règlement des différends de l'OMC; ***rappelle qu'un processus contraignant, à deux niveaux et indépendant devrait rester l'objectif essentiel;*** soutient le programme pour la CM14 portant sur une modernisation globale, et souscrit aux trois axes proposés par le facilitateur, à savoir la gouvernance, l'équité (conditions de concurrence équitables et échanges équilibrés) et les «enjeux de notre temps»; demande l'adoption, lors de la CM14, d'une feuille de route claire pour la réforme, afin de garantir que la modernisation puisse être approuvée lors de la 15e Conférence ministérielle;

Or. en

Amendement 40
Karin Karlsbro, Benoit Cassart, Svenja Hahn, Dan Barna

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. soutient un processus de réforme axé sur les trois piliers que sont la prévisibilité, l'équité et la flexibilité, en tant que principes directeurs d'une OMC profondément transformée;

Or. en

Amendement 41
Karin Karlsbro, Benoit Cassart, Svenja Hahn, Dan Barna

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	3 ter. souligne que la prévisibilité reste la pierre angulaire du système commercial multilatéral et que les disciplines fondamentales de l'OMC, notamment en matière d'évaluation en douane, de mesures sanitaires et phytosanitaires, d'obstacles techniques au commerce, de facilitation des échanges et de propriété intellectuelle, continuent d'offrir une sécurité juridique essentielle aux gouvernements et aux entreprises du monde entier;

Or. en

Amendement 42
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
4. estime que ***l'exigence de l'unanimité dans*** la prise de décision entre les 166 membres de l'OMC ***conduit à une paralysie; insiste sur la nécessité pour***	4. estime que ***les discussions sur*** la prise de décision ***et la réforme institutionnelle*** entre les 166 membres de l'OMC ***doivent respecter pleinement la***

l'OMC ***de s'inspirer d'autres organisations internationales et d'adopter différentes approches en matière de prise de décision, ainsi que d'engager un dialogue constructif sur la pratique du consensus en la distinguant de l'unanimité; souligne que l'OMC devrait explorer des modes de prise de décision plus efficaces et plus souples, notamment la mise en œuvre du concept de «consensus responsable», selon lequel les membres seraient encouragés à n'exercer leur droit de veto qu'en cas de nécessité et à fournir des justifications claires, favorisant ainsi la responsabilité et une participation constructive; souligne en outre que l'OMC devrait également examiner la mise en place d'un organe de gestion ou exécutif doté d'un rôle spécifique en matière*** de définition de l'ordre du jour ***ou de fonctions de supervision, à l'image des conseils d'administration du Fonds monétaire international*** et ***de la Banque mondiale***;

nature de l'OMC***, qui est dirigée par ses membres, éviter la concentration du pouvoir*** de définition de l'ordre du jour et ***faire l'objet d'un consensus entre tous les membres***;

Or. en

Amendement 43
Karin Karlsbro, Benoit Cassart, Svenja Hahn, Dan Barna

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 4

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
4. estime que ***l'exigence de*** l'unanimité dans la prise de décision entre les 166 membres de l'OMC ***conduit*** à une paralysie; insiste sur la nécessité pour l'OMC de s'inspirer d'autres organisations internationales et d'adopter différentes approches en matière de prise de décision, ainsi que d'engager un dialogue constructif sur la pratique du consensus en la distinguant de l'unanimité; souligne que l'OMC devrait explorer des modes de prise de décision plus efficaces et plus souples,	4. estime que ***la pratique consistant à mettre sur le même plan le consensus et*** l'unanimité dans la prise de décision entre les 166 membres de l'OMC ***a contribué*** à une paralysie; insiste sur la nécessité pour l'OMC de s'inspirer d'autres organisations internationales et d'adopter différentes approches en matière de prise de décision, ainsi que d'engager un dialogue constructif sur la pratique du consensus en la distinguant de l'unanimité; souligne que l'OMC devrait explorer des modes de prise

notamment la mise en œuvre du concept de «consensus responsable», selon lequel les membres seraient encouragés à n'exercer leur droit de veto qu'en cas de nécessité et à fournir des justifications claires, favorisant ainsi la responsabilité et une participation constructive; souligne en outre que l'OMC devrait également examiner la mise en place d'un organe de gestion ou exécutif doté d'un rôle spécifique en matière de définition de l'ordre du jour ou de fonctions de supervision, à l'image des conseils d'administration du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale;

de décision plus efficaces et plus souples, notamment la mise en œuvre du concept de «consensus responsable», selon lequel les membres seraient encouragés à n'exercer leur droit de veto qu'en cas de nécessité et à fournir des justifications claires, favorisant ainsi la responsabilité et une participation constructive; souligne en outre que l'OMC devrait également examiner la mise en place d'un organe de gestion ou exécutif doté d'un rôle spécifique en matière de définition de l'ordre du jour ou de fonctions de supervision, à l'image des conseils d'administration du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale;

Or. en

Amendement 44
Tomasz Froelich

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
5. insiste sur la nécessité de créer un moyen plus facile d'intégrer les accords plurilatéraux dans l'architecture multilatérale, afin de garantir des progrès dans des domaines qui ne sont pas suffisamment mûrs pour l'ensemble des membres; réitère, par conséquent, son appel aux membres de l'OMC à réfléchir à la manière de mettre au point un nouveau système, comptant des principes clairs et un nombre minimal requis de membres pour les initiatives plurilatérales et, sur cette base, à mettre en place un mécanisme simple permettant d'intégrer les accords qui en résultent à la structure de l'OMC;	5. insiste sur la nécessité de créer un moyen plus facile d'intégrer les accords plurilatéraux dans l'architecture multilatérale, afin de garantir des progrès dans des domaines qui ne sont pas suffisamment mûrs pour l'ensemble des membres; réitère, par conséquent, son appel aux membres de l'OMC à réfléchir à la manière de mettre au point un nouveau système, comptant des principes clairs et un nombre minimal requis de membres pour les initiatives plurilatérales et, sur cette base, à mettre en place un mécanisme simple permettant d'intégrer les accords qui en résultent à la structure de l'OMC; ***estime que ces approches et accords plurilatéraux devraient se concentrer sur les questions de distorsion de concurrence, y compris les subventions***

industrielles et les entreprises publiques;

Or. en

Amendement 45
Rihards Kols

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
5. insiste sur la nécessité de créer un moyen plus facile d'intégrer les accords plurilatéraux dans l'architecture multilatérale, afin de garantir des progrès dans des domaines qui ne sont pas suffisamment mûrs pour l'ensemble des membres; réitère, par conséquent, son appel aux membres de l'OMC à réfléchir à la manière de mettre au point un nouveau système, comptant des principes clairs ***et un nombre minimal requis de membres pour les initiatives plurilatérales*** et, sur cette base, à mettre en place un mécanisme simple permettant d'intégrer les accords qui en résultent à la structure de l'OMC;	5. insiste sur la nécessité de créer un moyen plus facile d'intégrer les accords plurilatéraux dans l'architecture multilatérale, afin de garantir des progrès dans des domaines qui ne sont pas suffisamment mûrs pour l'ensemble des membres; ***souligne que les initiatives plurilatérales ouvertes devraient permettre à tous les membres qui le souhaitent de participer et que l'intégration de leurs résultats ne devrait pas être bloquée par des seuils minimaux de participation;*** réitère, par conséquent, son appel aux membres de l'OMC à réfléchir à la manière de mettre au point un nouveau système, comptant des principes clairs et, sur cette base, à mettre en place un mécanisme simple permettant d'intégrer les accords qui en résultent à la structure de l'OMC;

Or. en

Amendement 46
Bernd Lange

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
5. insiste sur la nécessité de créer un moyen plus facile d'intégrer les accords plurilatéraux dans l'architecture	5. insiste sur la nécessité de créer un moyen plus facile d'intégrer les accords plurilatéraux dans l'architecture

multilatérale, afin de garantir des progrès dans des domaines qui ne sont pas suffisamment mûrs pour l'ensemble des membres; réitère, par conséquent, son appel aux membres de l'OMC à réfléchir à la manière de mettre au point un nouveau système***, comptant des principes clairs et*** un ***nombre minimal requis*** de membres ***pour les initiatives plurilatérales*** et, sur cette base, à mettre en place un mécanisme simple permettant d'intégrer les accords qui en résultent à la structure de l'OMC;

multilatérale, afin de garantir des progrès dans des domaines qui ne sont pas suffisamment mûrs pour l'ensemble des membres; réitère, par conséquent, son appel aux membres de l'OMC à réfléchir à la manière de mettre au point un nouveau système ***dans lequel un seul membre ou*** un ***groupe*** de membres ***non participants ne pourrait pas bloquer une coopération plus étroite dans le cadre d'un accord plurilatéral, en particulier lorsque celui-ci est fondé sur le principe de la nation la plus favorisée et que ses avantages s'appliquent donc à l'ensemble des membres,*** et, sur cette base, à mettre en place un mécanisme simple permettant d'intégrer les accords qui en résultent à la structure de l'OMC;

Or. en

Amendement 47
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que les initiatives plurilatérales ne devraient pas porter atteinte au caractère multilatéral de l'OMC; rappelle que l'intégration d'accords plurilatéraux dans le cadre de l'OMC nécessite un consentement multilatéral explicite et ne doit pas contourner les mandats existants, affaiblir l'engagement unique ou créer un système commercial à deux niveaux;

Or. en

Amendement 48
Rihards Kols

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. invite l'Union, dans l'esprit des accords plurilatéraux, à réévaluer les initiatives commerciales antérieures abandonnées en raison de contraintes liées au consensus interne, en vue de renouer le dialogue avec les partenaires qui le souhaitent et de veiller à ce que l'impasse procédurale n'entrave pas les progrès du système commercial multilatéral;

Or. en

Amendement 49
Bernd Lange

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
6. déplore la montée des politiques commerciales protectionnistes à l'échelle mondiale ainsi que la décision des États-Unis d'imposer des droits de douane supplémentaires sur les importations en provenance de partenaires commerciaux; se félicite de la nomination du nouvel ambassadeur ***de l'Union*** auprès de l'OMC et appelle les États-Unis ainsi que les principaux partenaires mondiaux à collaborer de manière constructive avec les membres de l'OMC afin de garantir des avancées lors de la CM14;	6. déplore la montée des politiques commerciales protectionnistes à l'échelle mondiale ainsi que la décision des États-Unis d'imposer des droits de douane supplémentaires sur les importations en provenance de partenaires commerciaux***, y compris l'Union, sans aucune justification, car cela porte un grave préjudice à l'OMC et au système international fondé sur des règles; souligne que l'affaiblissement systématique de l'OMC par les États-Unis ne témoigne pas d'un leadership mondial, mais qu'au contraire, il affaiblit encore le système qu'ils ont eux-mêmes contribué à créer***; se félicite de la nomination du nouvel ambassadeur ***des États-Unis*** auprès de l'OMC et appelle les États-Unis ainsi que les ***autres*** principaux partenaires mondiaux à collaborer de manière constructive avec les membres de l'OMC

afin de garantir des avancées lors de la CM14;

Or. en

Amendement 50
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE
Saskia Bricmont

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
6. déplore ***la montée des politiques commerciales protectionnistes à l'échelle mondiale ainsi que*** la décision des États-Unis d'imposer des droits de douane supplémentaires sur les importations en provenance de partenaires commerciaux; se félicite de la nomination du nouvel ambassadeur de l'Union auprès de l'OMC et appelle les États-Unis ainsi que les principaux partenaires mondiaux à collaborer de manière constructive avec les membres de l'OMC afin de garantir des avancées lors de la CM14;	6. déplore la décision des États-Unis d'imposer des droits de douane supplémentaires sur les importations en provenance de partenaires commerciaux***, en s'écartant du principe de la nation la plus favorisée; déplore les graves menaces qui pèsent sur la souveraineté et l'intégrité territoriale du Groenland et du Danemark, ainsi que les pressions politiques répétées visant à remettre en cause le droit de l'Union à réglementer des domaines clés tels que l'économie numérique***; se félicite de la nomination du nouvel ambassadeur de l'Union auprès de l'OMC et appelle les États-Unis ainsi que les principaux partenaires mondiaux à collaborer de manière constructive avec les membres de l'OMC afin de garantir des avancées lors de la CM14;

Or. en

Amendement 51
Tomasz Froelich

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution	*Amendement*

6. déplore la montée des politiques commerciales protectionnistes à l'échelle mondiale ***ainsi que*** la décision des États-Unis d'imposer des droits de douane supplémentaires sur les importations en provenance de partenaires commerciaux; se félicite de la nomination du nouvel ambassadeur de l'Union auprès de l'OMC ***et*** appelle les ***États-Unis ainsi que*** les principaux partenaires mondiaux à collaborer de manière constructive avec les membres de l'OMC afin de garantir des avancées lors de la CM14;	6. déplore la montée des politiques commerciales protectionnistes à l'échelle mondiale***,*** la décision des États-Unis d'imposer des droits de douane supplémentaires sur les importations en provenance de partenaires commerciaux***, ainsi que la lourdeur bureaucratique et la surréglementation de l'Union en matière d'environnement, qui ont une incidence négative sur le commerce international***; se félicite de la nomination du nouvel ambassadeur de l'Union auprès de l'OMC***;*** appelle ***à un renforcement de la coopération entre*** les ***membres de l'OMC et tous*** les principaux partenaires mondiaux à collaborer de manière constructive avec les membres de l'OMC afin de garantir des avancées lors de la CM14;
	Or. en

Amendement 52
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
6. déplore la montée des politiques commerciales protectionnistes à l'échelle mondiale ainsi que la décision des États-Unis ***d'imposer*** des droits de douane supplémentaires sur les importations en provenance de partenaires commerciaux; se félicite de la nomination du nouvel ambassadeur de l'Union auprès de l'OMC et appelle les États-Unis ainsi que les principaux partenaires mondiaux à collaborer de manière constructive avec les membres de l'OMC afin de garantir des avancées lors de la CM14;	6. déplore la montée des politiques commerciales protectionnistes à l'échelle mondiale ainsi que la décision des États-Unis ***de tenter de contraindre économiquement certains pays en imposant*** des droits de douane supplémentaires sur les importations en provenance de partenaires commerciaux; se félicite de la nomination du nouvel ambassadeur de l'Union auprès de l'OMC et appelle les États-Unis ainsi que les principaux partenaires mondiaux à collaborer de manière constructive avec les membres de l'OMC afin de garantir des avancées lors de la CM14;
	Or. en

Amendement 53
Bernd Lange

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. prend acte de la communication de décembre 2025 du représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales à l'OMC, dans laquelle il indique notamment que les États-Unis ne soutiennent plus le principe de la nation la plus favorisée; est disposé à examiner si l'équilibre entre les droits et les obligations découlant de l'accord de 1995 reflète toujours de manière appropriée l'économie mondiale actuelle, mais souligne que le principe de la NPF reste le principe fondamental qui sous-tend le commerce mondial et offre la sécurité nécessaire; souligne que toute modernisation doit passer par une modification du système et non par son non-respect;

Or. en

Amendement 54
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. déplore que la contribution de l'Union au programme de travail proposé dans le cadre de la réforme de l'OMC ne contienne aucune mesure spécifique concernant le climat ou la biodiversité; invite instamment la Commission à remédier à cette situation et à proposer des mesures concrètes afin d'aligner le

processus de réforme sur les engagements de l'Union en matière de climat, notamment dans le cadre de l'accord de Paris et du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;

Or. en

Amendement 55
Karin Karlsbro, Benoit Cassart, Svenja Hahn, Dan Barna

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. déplore le recours continu à des mesures commerciales unilatérales par plusieurs membres de l'OMC, notamment l'imposition de droits de douane supplémentaires en dehors des disciplines convenues par l'OMC; invite tous les principaux partenaires commerciaux, y compris les États-Unis, à s'engager à nouveau de manière constructive dans le renforcement du système commercial multilatéral et à obtenir des résultats concrets lors de la CM14;

Or. en

Amendement 56
Bernd Lange

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
7. reconnaît les ambitions de l'Inde visant à résoudre la question de longue date de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, mais déplore les tentatives du pays de bloquer les efforts visant à traiter le moratoire sur le	7. reconnaît les ambitions de l'Inde visant à résoudre la question de longue date de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, mais déplore les tentatives du pays de bloquer les efforts visant à traiter le moratoire sur le

commerce électronique, les négociations sur les subventions à la pêche et les progrès généraux des négociations plurilatérales; déplore en outre le fait que l'Inde se soit opposée à l'extension du mandat de l'OMC à de nouvelles questions liées au climat, au travail et à l'égalité de genre;	commerce électronique, les négociations sur les subventions à la pêche et les progrès généraux des négociations plurilatérales; déplore en outre le fait que l'Inde se soit opposée à l'extension du mandat de l'OMC à de nouvelles questions liées au climat, au travail et à l'égalité de genre; ***invite la Commission européenne à aborder également ces questions dans le cadre de l'accord commercial récemment conclu entre l'Union et l'Inde;***

Or. en

Amendement 57
Rihards Kols

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
7. reconnaît les ambitions de l'Inde visant à résoudre la question de longue date de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, mais déplore les tentatives du pays de bloquer les efforts visant à traiter le moratoire sur le commerce électronique, les négociations sur les subventions à la pêche et les progrès généraux des négociations plurilatérales; ***déplore en outre le fait que l'Inde se soit opposée à l'extension du mandat de l'OMC à de nouvelles questions liées au climat, au travail et à l'égalité de genre;***	7. reconnaît les ambitions de l'Inde visant à résoudre la question de longue date de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, mais déplore les tentatives du pays de bloquer les efforts visant à traiter le moratoire sur le commerce électronique, les négociations sur les subventions à la pêche et les progrès généraux des négociations plurilatérales;

Or. en

Amendement 58
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE
Saskia Bricmont

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
7. reconnaît les ambitions de l'Inde visant à résoudre la question de longue date de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, mais déplore ***les tentatives du pays de bloquer les efforts visant à traiter*** le moratoire sur le commerce électronique, les négociations sur les subventions à la pêche et les progrès généraux des négociations plurilatérales; déplore en outre le fait que l'Inde se soit opposée à l'extension du mandat de l'OMC à de nouvelles questions liées au climat, au travail et à l'égalité de genre;	7. reconnaît les ambitions ***légitimes*** de l'Inde ***et d'autres membres de l'OMC*** visant à résoudre la question de longue date de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, mais déplore le ***manque d'alignement avec l'Union en ce qui concerne les positions relatives au*** moratoire sur le commerce électronique, les négociations sur les subventions à la pêche et les progrès généraux des négociations plurilatérales; déplore en outre le fait que l'Inde se soit opposée à l'extension du mandat de l'OMC à de nouvelles questions liées au climat, au travail et à l'égalité de genre;

Or. en

Amendement 59
Tomasz Froelich

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
7. reconnaît les ambitions de l'Inde visant à résoudre la question de longue date de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, mais déplore les tentatives du pays de bloquer les efforts visant à traiter le moratoire sur le commerce électronique, les négociations sur les subventions à la pêche et les progrès généraux des négociations plurilatérales; ***déplore en outre*** le fait que l'Inde se soit opposée à l'extension du mandat de l'OMC à de nouvelles questions liées au climat, au travail et à l'égalité de genre;	7. reconnaît les ambitions de l'Inde visant à résoudre la question de longue date de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, mais déplore les tentatives du pays de bloquer les efforts visant à traiter le moratoire sur le commerce électronique, les négociations sur les subventions à la pêche et les progrès généraux des négociations plurilatérales; ***salue toutefois*** le fait que l'Inde se soit opposée à l'extension du mandat de l'OMC à de nouvelles questions liées au climat, au travail et à l'égalité de genre;

Or. en

Amendement 60
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 7

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
7. reconnaît les ambitions de l'Inde visant à résoudre la question de longue date de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, ***mais déplore les tentatives du pays de bloquer les efforts visant à traiter le moratoire sur*** le commerce ***électronique, les négociations sur les subventions à la pêche et les progrès généraux des négociations*** plurilatérales; ***déplore en outre le fait que l'Inde se soit opposée à l'extension du mandat de l'OMC à de nouvelles questions liées au climat, au travail et à l'égalité de genre;***	7. reconnaît les ambitions de l'Inde visant à résoudre la question de longue date de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, ***reconnaît que les positions divergentes des membres, y compris en ce qui concerne la détention de stocks publics,*** le commerce ***numérique et les initiatives*** plurilatérales***, reflètent des préoccupations légitimes en matière de développement et des mandats non résolus, et demande que ces différences soient traitées dans le cadre de négociations inclusives fondées sur un mandat***;

Or. en

Amendement 61
Rihards Kols

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
8. prend note de la décision de la Chine de renoncer aux avantages liés au traitement spécial et différencié de l'OMC dans les futurs accords de l'OMC, comme l'ont déjà fait d'autres grands membres en développement; invite la Chine à veiller à ce que cet engagement se reflète également de manière rétroactive dans la mise en œuvre des accords actuels de l'OMC;	8. prend note de la décision de la Chine de renoncer aux avantages liés au traitement spécial et différencié de l'OMC dans les futurs accords de l'OMC, comme l'ont déjà fait d'autres grands membres en développement; ***rappelle que le recours massif de la Chine aux entreprises publiques, aux subventions non transparentes et aux politiques industrielles menées par l'État continue de créer d'importantes distorsions dans le commerce mondial;*** invite la Chine à veiller à ce que cet engagement se reflète également de manière rétroactive dans la

mise en œuvre des accords actuels de l'OMC;

Or. en

Amendement 62
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 8

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
8. prend note de la décision de la Chine de renoncer aux avantages liés au traitement spécial et différencié de l'OMC dans les futurs accords de l'OMC, comme l'ont déjà fait d'autres grands membres en développement; ***invite la Chine à veiller à ce que cet engagement se reflète également de manière rétroactive dans la mise en œuvre des accords actuels de l'OMC;***	8. prend note de la décision de la Chine de renoncer aux avantages liés au traitement spécial et différencié de l'OMC dans les futurs accords de l'OMC, comme l'ont déjà fait d'autres grands membres en développement;

Or. en

Amendement 63
Rihards Kols

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Chine à aligner ses engagements au sein de l'OMC sur son poids économique et à œuvrer en faveur de conditions de concurrence équitables, ***en s'attaquant aux questions des*** subventions ***et des surcapacités et en contribuant à la modernisation de l'OMC***;	9. invite la Chine à aligner ses engagements au sein de l'OMC sur son poids économique et à œuvrer en faveur de conditions de concurrence équitables, ***notamment en sanctionnant efficacement les*** subventions ***accordées aux entreprises publiques, en renforçant la transparence des régimes de soutien industriel et en remédiant aux surcapacités qui provoquent des effets de débordement importants sur les marchés mondiaux***;

Or. en

Amendement 64
Bernd Lange

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
9. invite la Chine à aligner ses engagements au sein de l'OMC sur son poids économique et à œuvrer en faveur de conditions de concurrence équitables, en s'attaquant aux questions des ***subventions*** et des surcapacités et en contribuant à la modernisation de l'OMC;	9. invite la Chine à aligner ses engagements au sein de l'OMC sur son poids économique et à œuvrer en faveur de conditions de concurrence équitables, en s'attaquant aux ***pratiques non fondées sur le marché ainsi qu'aux*** questions des ***politiques de subvention*** et des surcapacités et en contribuant à la modernisation de l'OMC;

Or. en

Amendement 65
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. reconnaît que le maintien du statut de nation la plus favorisée dont bénéficie Israël peut donner lieu à des conflits avec le droit international, comme l'a précisé l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la Palestine rendu en juillet 2024[1 bis]; demande que le statut de nation la plus favorisée accordé à Israël soit supprimé;

[1 bis] https://www.icj-cij.org/fr/affaire/186

Or. en

Amendement 66
Bernd Lange

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. déplore l'utilisation par la Chine du commerce et des dépendances comme arme, ainsi que son système de contrôle des exportations qui ne repose sur aucune justification liée au double usage;

Or. en

Amendement 67
Lukas Sieper

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne la nécessité pour les partenaires partageant les mêmes valeurs, attachés au respect et au renforcement de l'ordre commercial multilatéral fondé sur des règles et organisé autour de l'OMC, de coopérer de manière encore plus étroite; insiste, dans ce contexte difficile, sur le fait que l'Union européenne doit rester attachée à son rôle de partenaire fiable et ***au*** soutien d'un commerce fondé sur des règles;	10. souligne la nécessité pour les partenaires partageant les mêmes valeurs, attachés au respect et au renforcement de l'ordre commercial multilatéral fondé sur des règles et organisé autour de l'OMC, de coopérer de manière encore plus étroite; insiste, dans ce contexte difficile, sur le fait que l'Union européenne doit rester attachée à son rôle de partenaire fiable***, tout en renforçant son rôle dans la promotion de la coopération*** et ***le*** soutien d'un commerce fondé sur des règles;

Or. en

Amendement 68
Rihards Kols

Projet de proposition de résolution

Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne que la réforme de l'OMC doit soutenir l'autonomie stratégique de l'Union en garantissant une concurrence loyale pour l'industrie européenne, en renforçant la résilience de la chaîne d'approvisionnement et en s'attaquant aux effets des politiques et pratiques non fondées sur le marché; rappelle qu'un système multilatéral crédible doit permettre aux membres de protéger leur base industrielle contre des distorsions commerciales persistantes et systémiques;

Or. en

Amendement 69
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne que le rétablissement de la confiance dans le système commercial multilatéral nécessite de s'attaquer aux véritables sources de blocage, de garantir la responsabilité des actions unilatérales qui compromettent les règles convenues et d'obtenir des résultats concrets en ce qui concerne les mandats de longue date en matière de développement et d'agriculture; met en garde contre le fait que les solutions procédurales à court terme risquent d'éroder davantage la confiance dans l'OMC;

Or. en

Amendement 70
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. réaffirme le caractère central du principe de la nation la plus favorisée et de la non-discrimination en tant que fondements du système commercial multilatéral, et met en garde contre leur érosion par une application sélective des règles ou une réglementation fragmentée;

Or. en

Amendement 71
Tomasz Froelich

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
11. invite les membres de l'OMC à œuvrer à la conclusion d'un accord sur le système de règlement des différends; rappelle qu'un processus contraignant, à deux niveaux et indépendant devrait rester l'objectif essentiel;	11. invite les membres de l'OMC à œuvrer à la conclusion d'un accord sur le système de règlement des différends***; constate que les restrictions de la deuxième instance du système de règlement des différends empêchent le système commercial de sanctionner les violations de ses propres règles***; rappelle qu'un processus contraignant, à deux niveaux et indépendant devrait rester l'objectif essentiel;

Or. en

Amendement 72
Karin Karlsbro, Benoit Cassart, Svenja Hahn, Dan Barna

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 11

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
11. invite les membres de l'OMC à ***œuvrer à la conclusion d'un accord sur le*** système de règlement des différends***; rappelle qu'un processus*** contraignant***,*** à deux niveaux ***et indépendant devrait rester l'objectif essentiel***;	11. invite les membres de l'OMC à ***rétablir un*** système de règlement des différends ***pleinement opérationnel, indépendant,*** contraignant ***et*** à deux niveaux***, en tant que pilier indispensable de la prévisibilité, garantissant que les règles sont appliquées par la voie juridique plutôt que par des mesures unilatérales, indépendamment de la taille ou de la puissance économique des membres***;

Or. en

Amendement 73
Karin Karlsbro, Benoit Cassart, Svenja Hahn, Dan Barna

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 12

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
12. se félicite du fait que 58 membres de l'OMC, représentant près de 60 % du commerce mondial, aient adhéré au mécanisme d'arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire (AMPA), en tant que mesure transitoire jusqu'au rétablissement d'un système de règlement des différends de l'OMC pleinement opérationnel; invite les autres membres à adhérer à l'AMPA afin de démontrer leur engagement en faveur d'un système de règlement des différends équitable et fonctionnel;	12. se félicite du fait que 58 membres de l'OMC, représentant près de 60 % du commerce mondial, aient adhéré au mécanisme d'arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire (AMPA), en tant que mesure transitoire jusqu'au rétablissement d'un système de règlement des différends de l'OMC pleinement opérationnel; invite les autres membres à adhérer à l'AMPA afin de démontrer leur engagement en faveur d'un système de règlement des différends équitable et fonctionnel; ***souligne que l'AMPA constitue une solution temporaire et volontaire et qu'elle ne doit pas se substituer de manière permanente à un mécanisme d'appel multilatéral applicable à tous les membres de l'OMC;***

Or. en

Amendement 74
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE
Saskia Bricmont

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
13. insiste sur le fait que l'équité constitue le fondement d'un système durable et crédible; note que les interventions étatiques actuelles génératrices de distorsions, qui ont entraîné des tensions entre les membres et donné lieu à des courses aux subventions coûteuses, ont mis en évidence le fait que les règles actuelles en matière de subventions n'ont pas été adaptées à l'évolution des circonstances du commerce mondial; demande que cette question soit traitée comme un élément central de la modernisation de l'OMC, au même titre que les autres thèmes en lien avec la modernisation; exprime son soutien au processus de délibérations informelles en tant que moyen d'accroître la compréhension partagée entre les membres de l'OMC et de préparer le terrain à l'élaboration de règles;	13. insiste sur le fait que l'équité constitue le fondement d'un système durable et crédible; note que les interventions étatiques actuelles génératrices de distorsions, qui ont entraîné des tensions entre les membres et donné lieu à des courses aux subventions coûteuses, ont mis en évidence le fait que les règles actuelles en matière de subventions n'ont pas été adaptées à l'évolution des circonstances du commerce mondial***, ni aux défis contemporains tels que le changement climatique et les pratiques déloyales de certains membres de l'OMC, ni aux effets de débordement négatifs tels que les surcapacités et les chaînes d'approvisionnement à forte intensité de carbone***; demande que cette question soit traitée comme un élément central de la modernisation de l'OMC, au même titre que les autres thèmes en lien avec la modernisation; exprime son soutien au processus de délibérations informelles en tant que moyen d'accroître la compréhension partagée entre les membres de l'OMC et de préparer le terrain à l'élaboration de règles; ***regrette que la communication de l'Union sur la réforme de l'OMC du 21 janvier 2026 ne comprenne pas de propositions sur la manière dont l'OMC pourrait renforcer sa fonction délibérative afin de relever les défis mondiaux, tels que le changement climatique, par exemple en facilitant les discussions sur les méthodologies permettant de mesurer les émissions intrinsèques des produits faisant l'objet d'échanges internationaux ou en facilitant le commerce transfrontière des***

produits réutilisables ou réparables;

Justification: la communication de l'Union du 20 février 2023 intitulée «RENFORCER LA FONCTION DE DÉLIBÉRATION DE L'OMC POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS MONDIAUX EN MATIÈRE DE POLITIQUE COMMERCIALE» comprenait des propositions détaillées sur la manière de promouvoir le rôle de l'OMC dans la facilitation d'un consensus croissant sur des sujets tels que la politique commerciale et les objectifs climatiques. L'omission de ce sujet stratégique dans la dernière communication de l'Union est préoccupante.

Or. en

Amendement 75
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
13. insiste sur le fait que l'équité constitue le fondement d'un système durable et crédible; note que les interventions étatiques ***actuelles*** génératrices de distorsions***, qui ont entraîné des tensions entre les membres*** et ***donné lieu à des*** courses aux subventions ***coûteuses, ont mis en évidence le fait*** que les règles actuelles en matière de subventions n'ont pas été adaptées ***à l'évolution des circonstances du commerce mondial***; demande que ***cette question*** soit traitée comme un élément central de la modernisation de l'OMC, au même titre que les autres thèmes en lien avec la modernisation; ***exprime son soutien au processus de délibérations informelles en tant que moyen d'accroître la compréhension partagée entre les***	13. insiste sur le fait que l'équité constitue le fondement d'un système durable et crédible; ***souligne que l'équité nécessite de préserver une marge de manœuvre politique suffisante pour permettre aux pays en développement de poursuivre les objectifs d'industrialisation, de transformation structurelle et de développement durable;*** note que les ***récentes*** interventions étatiques génératrices de distorsions et ***les*** courses aux subventions ***menées par certains membres ont exacerbé les tensions, tandis*** que les règles actuelles en matière de subventions ***et d'investissements continuent de limiter de manière disproportionnée l'utilisation par les pays en développement d'outils de développement légitimes et*** n'ont pas été

membres de l'OMC et de préparer le terrain à l'élaboration de règles;	adaptées ***aux défis mondiaux actuels***; demande que ***la révision de ces règles, y compris les disciplines relatives aux mesures concernant les investissements et liées au commerce,*** soit traitée comme un élément central de la modernisation de l'OMC, au même titre que les autres thèmes en lien avec la modernisation;

Or. en

Amendement 76
Rihards Kols

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
13. insiste sur le fait que l'équité constitue le fondement d'un système durable et crédible; note que les interventions étatiques actuelles génératrices de distorsions, qui ont entraîné des tensions entre les membres et donné lieu à des courses aux subventions coûteuses, ont mis en évidence le fait que les règles actuelles en matière de subventions n'ont pas été adaptées à l'évolution des circonstances du commerce mondial; demande que cette question soit traitée comme un élément central de la modernisation de l'OMC, au même titre que les autres thèmes en lien avec la modernisation; exprime son soutien au processus de délibérations informelles en tant que moyen d'accroître la compréhension partagée entre les membres de l'OMC et de préparer le terrain à l'élaboration de règles;	13. insiste sur le fait que l'équité constitue le fondement d'un système durable et crédible; note que les interventions étatiques actuelles génératrices de distorsions***, notamment les subventions industrielles à grande échelle et les pratiques non commerciales***, qui ont entraîné des tensions entre les membres et donné lieu à des courses aux subventions coûteuses, ont mis en évidence le fait que les règles actuelles en matière de subventions n'ont pas été adaptées à l'évolution des circonstances du commerce mondial; demande que cette question soit traitée comme un élément central de la modernisation de l'OMC, au même titre que les autres thèmes en lien avec la modernisation; exprime son soutien au processus de délibérations informelles en tant que moyen d'accroître la compréhension partagée entre les membres de l'OMC et de préparer le terrain à l'élaboration de règles;

Or. en

Amendement 77
Karin Karlsbro, Benoit Cassart, Svenja Hahn, Dan Barna

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. insiste sur le fait que la réforme des règles de l'OMC relatives aux subventions industrielles et aux interventions étatiques doit reposer sur trois piliers complémentaires: une transparence et une notification accrues, des disciplines renforcées et clarifiées et des voies de recours plus efficaces pour remédier aux effets de débordement et aux surcapacités;

Or. en

Amendement 78
Bernd Lange

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
14. se félicite de l'entrée en vigueur, en septembre 2025, du premier accord sur les subventions à la pêche; souligne qu'il est également d'une importance cruciale de parvenir rapidement à un accord sur les disciplines relatives aux subventions à la pêche qui contribuent aux surcapacités et à la surpêche, afin d'éviter l'épuisement des ressources biologiques marines et de permettre leur gestion durable, tout en respectant la nécessité d'un traitement spécial et différencié conformément à la cible 14.6 des ODD; ***demande la poursuite des travaux en vue de la conclusion d'un deuxième accord sur les subventions à la pêche, incluant des disciplines sur les subventions à la pêche qui contribuent aux surcapacités et à la surpêche,***	14. se félicite de l'entrée en vigueur, en septembre 2025, du premier accord sur les subventions à la pêche; souligne qu'il est également d'une importance cruciale de parvenir rapidement à un accord sur les disciplines relatives aux subventions à la pêche qui contribuent aux surcapacités et à la surpêche, ***lesquelles représentent plus de la moitié de l'ensemble des subventions à la pêche,*** afin d'éviter l'épuisement des ressources biologiques marines et de permettre leur gestion durable, tout en respectant la nécessité d'un traitement spécial et différencié conformément à la cible 14.6 des ODD;

lesquelles représentent plus de la moitié de l'ensemble des subventions à la pêche;

Or. en

Amendement 79
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. déplore que, dans une grande partie du débat sur la réforme de l'OMC, le développement ait été considéré comme une préoccupation secondaire plutôt que comme un élément que le système commercial mondial devrait s'efforcer de soutenir;

Or. en

Amendement 80
Rihards Kols

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne la nécessité d'intégrer la dimension du développement au sein de l'OMC, notamment par le biais du processus de modernisation de l'OMC et en rendant les dispositions relatives au traitement spécial et différencié plus ciblées et davantage fondées sur des données probantes et sur les besoins, afin qu'elles répondent mieux aux besoins des pays en développement, y compris les pays les moins avancés; souligne en outre que le fait que les membres désignent eux-mêmes leur statut de développement comme seul critère d'éligibilité ***pourrait conduire à*** des	15. souligne la nécessité d'intégrer la dimension du développement au sein de l'OMC, notamment par le biais du processus de modernisation de l'OMC et en rendant les dispositions relatives au traitement spécial et différencié plus ciblées et davantage fondées sur des données probantes et sur les besoins, afin qu'elles répondent mieux aux besoins des pays en développement, y compris les pays les moins avancés; souligne en outre que le fait que les membres désignent eux-mêmes leur statut de développement comme seul critère d'éligibilité ***a entraîné*** des

échanges inéquitables;	***distorsions commerciales*** inéquitables; ***souligne que le traitement spécial et différencié devrait être limité dans le temps, fondé sur des données probantes et faire l'objet d'un réexamen régulier, y compris de mécanismes de graduation clairs;***

Or. en

Amendement 81
Karin Karlsbro, Benoit Cassart, Svenja Hahn, Dan Barna

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne la nécessité d'intégrer la dimension du développement au sein de l'OMC, notamment par le biais du processus de modernisation de l'OMC et en rendant les dispositions relatives au traitement spécial et différencié plus ciblées et davantage fondées sur des données probantes et sur les besoins, afin qu'elles répondent mieux aux besoins des pays en développement, y compris les pays les moins avancés; souligne ***en outre*** que ***le fait que les membres désignent eux-mêmes leur statut de développement comme*** seul critère ***d'éligibilité pourrait conduire à des échanges inéquitables***;	15. souligne la nécessité d'intégrer la dimension du développement au sein de l'OMC, notamment par le biais du processus de modernisation de l'OMC et en rendant les dispositions relatives au traitement spécial et différencié plus ciblées et davantage fondées sur des données probantes et sur les besoins, afin qu'elles répondent mieux aux besoins des pays en développement, y compris les pays les moins avancés; souligne que ***l'autodésignation ne peut à elle seule rester le*** seul critère ***de traitement spécial et différencié et demande des critères objectifs, transparents et régulièrement révisés soient mis en place, tout en garantissant une flexibilité suffisante pour les pays les plus pauvres et les plus vulnérables***;

Or. en

Amendement 82
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE
Saskia Bricmont

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne la nécessité d'intégrer la dimension du développement au sein de l'OMC, notamment par le biais du processus de modernisation de l'OMC et en rendant les dispositions relatives au traitement spécial et différencié plus ciblées et davantage fondées sur des données probantes et sur les besoins, afin qu'elles répondent mieux aux besoins des pays en développement, ***y compris les*** pays les moins avancés; souligne en outre que le fait que les membres désignent eux-mêmes leur statut de développement comme seul critère d'éligibilité pourrait conduire à des échanges inéquitables;	15. souligne la nécessité ***de renforcer et*** d'intégrer la dimension du développement au sein de l'OMC, notamment par le biais du processus de modernisation de l'OMC et en rendant les dispositions relatives au traitement spécial et différencié ***plus significatives,*** plus ciblées et davantage fondées sur des données probantes et sur les besoins, afin qu'elles répondent mieux aux besoins des pays en développement, ***en mettant particulièrement l'accent sur le soutien aux*** pays les moins avancés; souligne en outre que le fait que les membres désignent eux-mêmes leur statut de développement comme seul critère d'éligibilité pourrait conduire à des échanges inéquitables;

Or. en

Amendement 83
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne la nécessité d'intégrer la dimension du développement au sein de l'OMC, notamment par le biais du processus de modernisation de l'OMC ***et en rendant*** les dispositions relatives au traitement spécial et différencié ***plus ciblées et davantage fondées sur des données probantes et sur les besoins, afin qu'elles répondent mieux aux besoins des pays en développement, y compris les pays les moins avancés; souligne en outre que*** le ***fait que les membres désignent eux-mêmes leur statut de*** développement comme ***seul critère d'éligibilité pourrait***	15. souligne la nécessité d'intégrer la dimension du développement au sein de l'OMC***, en renforçant*** les dispositions relatives au traitement spécial et différencié ***conformément aux mandats existants de l'OMC, en reconnaissant*** le développement comme ***un engagement politique ancré dans les déséquilibres historiques et en veillant à ce que ces dispositions préservent la marge de manœuvre politique nécessaire au développement industriel, à la sécurité***

conduire à des échanges inéquitables;	***alimentaire et à la modernisation technologique***;

Or. en

Amendement 84
Karin Karlsbro, Benoit Cassart, Svenja Hahn, Dan Barna

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. appelle de ses vœux une approche du développement plus précise, plus ciblée et davantage fondée sur des données probantes au sein de l'OMC, qui reconnaisse la diversité des situations économiques des pays en développement et évite une application universelle du traitement spécial et différencié;

Or. en

Amendement 85
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 16

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
16. ***se félicite*** de la conclusion ***des négociations sur*** l'accord sur la facilitation des investissements pour le développement***, qui vise à créer un environnement plus équitable, plus transparent, plus efficace et plus prévisible pour faciliter les investissements transfrontières et la participation des pays en développement aux flux d'investissement mondiaux; se réjouit du soutien apporté par 128*** membres ***(sur 166), dont 91 économies en développement, parmi***	16. ***prend acte*** de la conclusion ***de*** l'accord sur la facilitation des investissements pour le développement ***entre un groupe de*** membres***; reconnaît qu'un certain nombre de*** membres ***de l'OMC ont soulevé des préoccupations de fond et de procédure concernant son intégration*** dans le ***cadre*** de l'OMC; ***souligne que toute décision relative à l'incorporation doit respecter les mandats multilatéraux et être prise par consensus;***

lesquelles 27 pays les moins avancés, et invite instamment les membres ***restants à lever leur opposition et à intégrer cet accord*** dans le ***corpus réglementaire*** de l'OMC ***au titre de l'annexe 4 relative aux accords commerciaux plurilatéraux***;

Or. en

Amendement 86
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne la nécessité de progresser dans les négociations agricoles afin d'obtenir des résultats crédibles sur des questions telles que la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, le soutien interne, l'accès au marché, le coton, les restrictions à l'exportation et la concurrence à l'exportation, et de renforcer le secteur agricole pour qu'il soit en mesure de relever les défis actuels, y compris les moyens de subsistance des zones rurales et la durabilité environnementale; met en avant que les discussions sur l'agriculture ne devraient pas se limiter à la réduction des aides internes génératrices de distorsions des échanges, mais devraient également intégrer les défis mondiaux pertinents, notamment la sécurité alimentaire et la durabilité;	17. souligne la nécessité de progresser dans les négociations agricoles afin d'obtenir des résultats crédibles sur des questions telles que la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, le soutien interne, l'accès au marché, le coton, les restrictions à l'exportation et la concurrence à l'exportation, et de renforcer le secteur agricole pour qu'il soit en mesure de relever les défis actuels, y compris les moyens de subsistance des zones rurales et la durabilité environnementale; met en avant que les discussions sur l'agriculture ne devraient pas se limiter à la réduction des aides internes génératrices de distorsions des échanges, mais devraient également intégrer les défis mondiaux pertinents, notamment la sécurité alimentaire et la durabilité; ***souligne que pour obtenir des résultats crédibles dans le domaine agricole, il convient de mettre en place des disciplines efficaces en matière de soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges dans les économies développées, y compris les subventions spécifiques à certains produits comme le coton;***

Or. en

Amendement 87
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE
Saskia Bricmont

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. rappelle les progrès réalisés lors de la CM12 avec l'accord visant à adapter certaines exigences concernant les licences obligatoires pour les vaccins contre la COVID-19; déplore que la décision sur les ADPIC adoptée lors de la CM12 concernant les vaccins contre la COVID-19 n'ait finalement pas été étendue aux diagnostics et aux traitements, comme le préconisait une écrasante majorité des pays en développement et des acteurs de la société civile;
	Justification: la résolution du Parlement européen de 2024 appelait à l'extension de l'accord de la CM12 sur les vaccins contre la COVID-19 afin de couvrir également les traitements et les diagnostics. Étant donné que cela ne s'est finalement pas produit comme le souhaitait le Parlement européen, il est logique que celui-ci le déplore.

Or. en

Amendement 88
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE
Saskia Bricmont

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. rappelle que les pays en développement membres de l'OMC plaident depuis longtemps en faveur d'une modification des disciplines de l'OMC afin de permettre un accroissement des flux de transfert de technologies vers les pays du Sud; souligne que le commerce international et les règles connexes en matière de propriété intellectuelle devraient, dans des conditions clairement définies, permettre le transfert de technologies entre les membres de l'OMC, y compris la propriété intellectuelle et le transfert de connaissances et de compétences; rappelle qu'il est dans l'intérêt de l'Union de promouvoir un environnement favorable et équitable au niveau de l'OMC en matière de transferts de technologies, dans le but d'encourager l'adoption de technologies propres à l'échelle mondiale, de diversifier les partenaires commerciaux de l'Union et de renforcer la résilience de l'Union et de ses chaînes de valeur;

Or. en

Amendement 89
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE
Saskia Bricmont

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
18. invite les membres de l'OMC à renouveler, lors de la CM14, le programme de travail sur le commerce électronique ***ainsi que le moratoire sur les*** droits de douane applicables aux transmissions électroniques; ***estime que la recherche d'une solution permanente à la non-***	18. invite les membres de l'OMC à renouveler, lors de la CM14, le programme de travail sur le commerce électronique***; rappelle qu'il importe de permettre aux membres de l'OMC, sans pression ni coercition, de disposer d'une marge de manœuvre politique pour décider***

imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques est essentielle pour les entreprises du monde entier, y compris dans les pays en développement;

d'imposer ou non des droits de douane applicables aux transmissions électroniques;

Or. en

Amendement 90
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 18

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
18. invite les membres de l'OMC à ***renouveler, lors de la CM14, le programme de travail sur le commerce électronique ainsi que le*** moratoire sur les droits de douane applicables aux transmissions électroniques***; estime que la recherche d'une solution permanente à la non-imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques est essentielle pour les entreprises du monde entier, y compris dans les*** pays en développement;	18. invite les membres de l'OMC à ***engager des discussions équilibrées et inclusives sur l'avenir du*** moratoire sur les droits de douane applicables aux transmissions électroniques***, en tenant compte de ses incidences sur le développement, la fiscalité et l'industrialisation des*** pays en développement ***et des pays les moins avancés, et en rappelant que le moratoire est actuellement limité dans le temps***;

Or. en

Amendement 91
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE
Saskia Bricmont

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
19. invite les membres de l'OMC à soutenir et à mettre en œuvre l'accord sur le commerce électronique en priorité; souligne que cet accord établit les premières règles mondiales en matière de	19. invite les membres de l'OMC à soutenir et à mettre en œuvre l'accord sur le commerce électronique en priorité; souligne que cet accord établit les premières règles mondiales en matière de

commerce numérique, créant un cadre équitable, prévisible et transparent qui bénéficie aux consommateurs et aux entreprises en facilitant les transactions transfrontières, en réduisant les obstacles et en favorisant l'innovation et la confiance; attire l'attention sur le fait que l'accord est conçu pour bénéficier aux pays en développement et aux pays les moins avancés autant qu'aux économies avancées; se félicite des initiatives et programmes de renforcement des capacités prévus par l'accord afin de soutenir les efforts des pays en développement et des pays les moins avancés pour tirer parti des possibilités offertes par le commerce numérique; réitère l'importance de l'accord pour le soutien aux microentreprises ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises; ***soutient la proposition des co-organisateurs visant à poursuivre la mise en œuvre de l'initiative conjointe sur le commerce électronique en dehors du cadre*** de l'OMC***,*** sans ***son intégration, à ce stade, dans l'architecture générale de l'OMC***;

commerce numérique, créant un cadre équitable, prévisible et transparent qui bénéficie aux consommateurs et aux entreprises en facilitant les transactions transfrontières, en réduisant les obstacles et en favorisant l'innovation et la confiance; attire l'attention sur le fait que l'accord est conçu pour bénéficier aux pays en développement et aux pays les moins avancés autant qu'aux économies avancées; se félicite des initiatives et programmes de renforcement des capacités prévus par l'accord afin de soutenir les efforts des pays en développement et des pays les moins avancés pour tirer parti des possibilités offertes par le commerce numérique; réitère l'importance de l'accord pour le soutien aux microentreprises ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises; ***rappelle le droit de chaque membre*** de l'OMC ***de réglementer les marchés et services numériques ainsi que l'intelligence artificielle sur son propre territoire*** sans ***aucune coercition de la part de pays tiers; appelle de ses vœux une coopération internationale accrue en matière de réglementation et de politiques relatives à l'IA; se félicite que l'accord sur le commerce électronique ne contienne pas de dispositions sur les flux de données et le code source transfrontières***;

Or. en

Amendement 92
Karin Karlsbro, Benoit Cassart, Svenja Hahn, Dan Barna

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
19. invite les membres de l'OMC à soutenir ***et à mettre en œuvre*** l'accord sur le commerce électronique ***en priorité***; souligne que cet accord établit les	19. invite les membres de l'OMC à soutenir ***en priorité l'intégration de*** l'accord sur le commerce électronique ***dans le cadre de l'OMC***; souligne que cet

premières règles mondiales en matière de commerce numérique, créant un cadre équitable, prévisible et transparent qui bénéficie aux consommateurs et aux entreprises en facilitant les transactions transfrontières, en réduisant les obstacles et en favorisant l'innovation et la confiance; attire l'attention sur le fait que l'accord est conçu pour bénéficier aux pays en développement et aux pays les moins avancés autant qu'aux économies avancées; se félicite des initiatives et programmes de renforcement des capacités prévus par l'accord afin de soutenir les efforts des pays en développement et des pays les moins avancés pour tirer parti des possibilités offertes par le commerce numérique; réitère l'importance de l'accord pour le soutien aux microentreprises ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises; soutient ***la proposition des*** co-organisateurs ***visant à poursuivre la*** mise en œuvre de ***l'initiative conjointe sur le commerce électronique en dehors du cadre de l'OMC, sans son intégration, à ce stade, dans l'architecture générale de l'OMC***;

accord établit les premières règles mondiales en matière de commerce numérique, créant un cadre équitable, prévisible et transparent qui bénéficie aux consommateurs et aux entreprises en facilitant les transactions transfrontières, en réduisant les obstacles et en favorisant l'innovation et la confiance; attire l'attention sur le fait que l'accord est conçu pour bénéficier aux pays en développement et aux pays les moins avancés autant qu'aux économies avancées; se félicite des initiatives et programmes de renforcement des capacités prévus par l'accord afin de soutenir les efforts des pays en développement et des pays les moins avancés pour tirer parti des possibilités offertes par le commerce numérique; réitère l'importance de l'accord pour le soutien aux microentreprises ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises; soutient ***les efforts déployés par les*** co-organisateurs ***pour parvenir à une*** mise en œuvre ***rapide*** de ***l'accord***;

Or. en

Amendement 93
Bernd Lange

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
19. invite les membres de l'OMC à soutenir ***et à mettre en œuvre*** l'accord sur le commerce électronique ***en priorité***; souligne que cet accord établit les premières règles mondiales en matière de commerce numérique, créant un cadre équitable, prévisible et transparent qui bénéficie aux consommateurs et aux entreprises en facilitant les transactions	19. invite les membres de l'OMC à soutenir ***en priorité l'intégration de*** l'accord sur le commerce électronique ***dans le cadre de l'OMC***; souligne que cet accord établit les premières règles mondiales en matière de commerce numérique, créant un cadre équitable, prévisible et transparent qui bénéficie aux consommateurs et aux entreprises en

transfrontières, en réduisant les obstacles et en favorisant l'innovation et la confiance; attire l'attention sur le fait que l'accord est conçu pour bénéficier aux pays en développement et aux pays les moins avancés autant qu'aux économies avancées; se félicite des initiatives et programmes de renforcement des capacités prévus par l'accord afin de soutenir les efforts des pays en développement et des pays les moins avancés pour tirer parti des possibilités offertes par le commerce numérique; réitère l'importance de l'accord pour le soutien aux microentreprises ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises; soutient ***la proposition des*** co-organisateurs ***visant à poursuivre la*** mise en œuvre de ***l'initiative conjointe sur le commerce électronique en dehors du cadre de l'OMC, sans son intégration, à ce stade, dans l'architecture générale de l'OMC***;	facilitant les transactions transfrontières, en réduisant les obstacles et en favorisant l'innovation et la confiance; attire l'attention sur le fait que l'accord est conçu pour bénéficier aux pays en développement et aux pays les moins avancés autant qu'aux économies avancées; se félicite des initiatives et programmes de renforcement des capacités prévus par l'accord afin de soutenir les efforts des pays en développement et des pays les moins avancés pour tirer parti des possibilités offertes par le commerce numérique; réitère l'importance de l'accord pour le soutien aux microentreprises ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises; soutient ***les efforts déployés par les*** co-organisateurs ***pour parvenir à une*** mise en œuvre ***rapide*** de ***l'accord***;

Or. en

Amendement 94
Jörgen Warborn

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. met en exergue l'importance croissante des systèmes d'intelligence artificielle dans le commerce international; souligne, dans ce contexte, que l'OMC devrait contribuer de manière significative à l'élaboration d'un cadre de gouvernance de l'IA solide, sûr, inclusif et fiable pour le commerce, notamment par la création d'un groupe de travail de l'OMC consacré à l'intelligence artificielle afin de faciliter le dialogue, le partage des connaissances et la coopération entre les membres;

Or. en

Amendement 95
Tomasz Froelich

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
21. invite les membres de l'OMC à garantir la légitimité démocratique et la transparence en renforçant la dimension parlementaire de l'OMC et de la conférence parlementaire; salue l'important travail de la conférence parlementaire conjointe Parlement européen/Union interparlementaire sur l'OMC; souligne qu'il est nécessaire d'assurer aux parlementaires un meilleur accès à toutes les négociations commerciales et de les associer à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions de l'OMC; encourage les dirigeants à ***favoriser un nouveau discours sur le*** commerce, ***dans lequel cette activité est considérée comme un catalyseur et non comme un obstacle à la durabilité, à la sécurité et à l'inclusion***;	21. invite les membres de l'OMC à garantir la légitimité démocratique et la transparence en renforçant la dimension parlementaire de l'OMC et de la conférence parlementaire; salue l'important travail de la conférence parlementaire conjointe Parlement européen/Union interparlementaire sur l'OMC; souligne qu'il est nécessaire d'assurer aux parlementaires un meilleur accès à toutes les négociations commerciales et de les associer à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions de l'OMC; encourage les dirigeants à ***continuer de mener des politiques qui favorisent la croissance du commerce des biens et des services en mettant l'accent sur les mesures antidumping, les obstacles techniques au*** commerce, ***les droits de propriété intellectuelle et la facilitation des échanges***;

Or. en

Amendement 96
Lynn Boylan

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
21. invite les membres de l'OMC à garantir la légitimité démocratique et la transparence en renforçant la dimension	21. invite les membres de l'OMC à garantir la légitimité démocratique et la transparence en renforçant la dimension

parlementaire de l'OMC et de la conférence parlementaire; salue l'important travail de la conférence parlementaire conjointe Parlement européen/Union interparlementaire sur l'OMC; souligne qu'il est nécessaire d'assurer aux parlementaires un meilleur accès à toutes les négociations commerciales et de les associer à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions de l'OMC; ***encourage les dirigeants à favoriser un*** nouveau discours sur le commerce***, dans lequel cette activité est considérée comme un catalyseur et non comme un obstacle à la durabilité, à la sécurité et à l'inclusion***;	parlementaire de l'OMC et de la conférence parlementaire; salue l'important travail de la conférence parlementaire conjointe Parlement européen/Union interparlementaire sur l'OMC; souligne qu'il est nécessaire d'assurer aux parlementaires un meilleur accès à toutes les négociations commerciales et de les associer à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions de l'OMC; ***estime qu'un*** nouveau discours sur le commerce ***peut émerger lorsque la politique commerciale commence à produire des différences tangibles dans la vie des citoyens***;

Or. en

Amendement 97
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE
Saskia Bricmont

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 21

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
21. invite les membres de l'OMC à garantir la légitimité démocratique et la transparence en renforçant la dimension parlementaire de l'OMC et de la conférence parlementaire; salue l'important travail de la conférence parlementaire conjointe Parlement européen/Union interparlementaire sur l'OMC; souligne qu'il est nécessaire d'assurer aux parlementaires un meilleur accès à toutes les négociations commerciales et de les associer à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions de l'OMC; encourage les dirigeants à favoriser un nouveau discours ***sur*** le commerce***, dans lequel cette activité est considérée*** comme un catalyseur et non comme un obstacle à la durabilité, à la sécurité et à l'inclusion;	21. invite les membres de l'OMC à garantir la légitimité démocratique et la transparence en renforçant la dimension parlementaire de l'OMC et de la conférence parlementaire; salue l'important travail de la conférence parlementaire conjointe Parlement européen/Union interparlementaire sur l'OMC; souligne qu'il est nécessaire d'assurer aux parlementaires un meilleur accès à toutes les négociations commerciales et de les associer à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions de l'OMC; encourage les dirigeants à favoriser un nouveau discours ***selon lequel*** le commerce ***peut être considéré*** comme un catalyseur et non comme un obstacle à la durabilité, à la sécurité et à l'inclusion;

Or. en

Amendement 98
Tomasz Froelich

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
22. invite les membres de l'OMC ***à intensifier les échanges avec l'ensemble des parties prenantes, y compris la société civile, les entreprises et les syndicats, et*** à renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales telles que la Chambre de commerce internationale***,*** l'Organisation internationale du travail ***et, plus largement, le système des Nations unies***; attend des dirigeants qu'ils communiquent davantage à chaque niveau sur les avantages d'un commerce fondé sur des règles;	22. ***estime que les entreprises et les associations sectorielles sont les mieux placées pour informer l'OMC de l'incidence sur le commerce mondial; soutient, par conséquent, un engagement accru des entreprises au sein de l'OMC, ainsi qu'une attention accrue et une conclusion plus rapide des initiatives conjointes liées au commerce électronique, à la facilitation des investissements pour la recherche et aux petites et moyennes entreprises (PME);*** invite les membres de l'OMC à renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales telles que la Chambre de commerce internationale ***et*** l'Organisation internationale du travail; attend des dirigeants qu'ils communiquent davantage à chaque niveau sur les avantages d'un commerce fondé sur des règles;

Or. en

Amendement 99
Catarina Vieira
au nom du groupe Verts/ALE
Saskia Bricmont

Projet de proposition de résolution
Paragraphe 22

Projet de proposition de résolution	*Amendement*
22. invite les membres de l'OMC à intensifier les échanges avec l'ensemble	22. invite les membres de l'OMC à intensifier les échanges avec l'ensemble

des parties prenantes, y compris la société civile, les entreprises et les syndicats, et à renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales telles que la Chambre de commerce internationale, l'Organisation internationale du travail et, plus largement, le système des Nations unies; attend des dirigeants qu'ils communiquent davantage à chaque niveau sur les avantages d'un commerce fondé sur des règles;	des parties prenantes, y compris la société civile, les entreprises et les syndicats, et à renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales telles que la Chambre de commerce internationale, ***la Confédération syndicale internationale,*** l'Organisation internationale du travail et, plus largement, le système des Nations unies; attend des dirigeants qu'ils communiquent davantage à chaque niveau sur les avantages d'un commerce fondé sur des règles;

Or. en